

## PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS B

**OBJECTIFS :** Former les stagiaires de façon à ce qu'ils soient capables de conduire une voiture sans mettre en danger leur sécurité ou celle des autres.

**PRE-REQUIS :**

- Avoir au moins 16 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR,
- Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

**DUREE :** 1 évaluation + 20 heures minimum de conduite (formation boîte manuelle)  
1 évaluation +13 heures minimum de conduite (formation boîte automatique)



### PROGRAMME DE LA FORMATION

<p><b>COMPETENCE N° 1 :</b> MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL.</p>	<p><b>COMPETENCE N° 2 :</b> APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.</p>	<p><b>COMPETENCE N° 3 :</b> CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES USAGERS.</p>	<p><b>COMPETENCE N° 4 :</b> PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.</li> <li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.</li> <li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.</li> <li>- Démarrer et s'arrêter.</li> <li>- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.</li> <li>- Utiliser la boîte de vitesses.</li> <li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire.</li> <li>- Regarder autour de soi et avertir.</li> <li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.</li> <li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li> <li>- Adapter l'allure aux situations.</li> <li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li> <li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération.</li> <li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li> <li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li>- Croiser, dépasser, être dépassé.</li> <li>- Passer des virages et conduire en déclivité.</li> <li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.</li> <li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> <li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</li> <li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre un itinéraire de manière autonome.</li> <li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.</li> <li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.</li> <li>- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.</li> <li>- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).</li> <li>- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</li> <li>- Pratiquer l'éco-conduite.</li> </ul>

**FORMATION CONDUITE SUPERVISEE :**

Tout élève conducteur suivant une formation à la conduite des véhicules de la catégorie B, peut, après la validation de la formation initiale, accéder à une période d'apprentissage en conduite dite supervisée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption du permis de conduire de la catégorie B.

La formation initiale est validée si l'élève conducteur a réussi l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire ou est titulaire d'une catégorie du permis de conduire obtenue depuis cinq ans au plus, et s'il a réussi l'évaluation réalisée par l'enseignant de la conduite à la fin de cette période.

La période d'apprentissage en conduite supervisée est accessible à partir de l'âge de dix-huit ans. Elle commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur. Au terme de ce dernier, une attestation de fin de formation initiale vous sera remise.

Grâce à la conduite supervisée, l'élève conducteur perfectionne ses acquis, gagne en expérience de conduite et met plus de chance dans la réussite à l'examen du permis de conduire.

### **Modalités de suivi et de validation**

#### **Suivi :**

Grâce au livret numérique, chaque participant peut suivre son évolution (planning, compétences acquises, bilan de compétences...) retracée à chaque fin d'heure avec le moniteur. L'élève est capable de s'auto-évaluer par rapport aux compétences travaillées pendant l'heure.

#### **Examens du Permis de Conduire :**

##### ***L'épreuve théorique générale :***

L'examen théorique est organisé par des organismes privés agréés par l'État et coûte 30 € TTC (tarif national).

Durant 30 minutes, le candidat est soumis à 40 questions (recevabilité 35/40.) auxquelles il doit répondre grâce à une tablette.

Après l'obtention du code, qui permet de se présenter au maximum 5 fois aux épreuves pratiques, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention du code, passer l'examen pratique de conduite.

##### ***L'épreuve pratique*** (durée minimale de 25 minutes) permet d'évaluer les points suivants :

- respect des dispositions du code de la route,
- connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants,
- maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers,
- connaissance des notions élémentaires de premiers secours,
- degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

#### **Validation :**

Obtention du permis de conduire.

Formation éligible au CPF code CPF206 (Organisme Certificateur : Ministère de l'intérieur)

### **Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :**

#### ***Notre équipe pédagogique :***

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du Titre Pro ECSR.

Formation en présentiel mais aussi pour la formation au code de la route, accès Prépacode, notre plateforme d'entraînement et de révision en ligne.

#### **Equipements :**

- 5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma mécanique et thématique du code ;
- Suivi pratique NUMÉRIQUE (accès application CODES ROUSSEAU ÉLÈVE) ;
- Cours en présentiel avec nos formateurs ;
- 3 pistes d'évolutions situées à 2kms environ 4min de trajet ;
- 1 piste privée située à la gare de Coren environ 7 kms et environ 8min de trajet ;
- 1 Simulateur de conduite ;
- 7 Peugeot 208;
- 1 Peugeot 208e Boîte automatique.

**Délai d'accès à la formation :** selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

**Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :** sous réserve d'étude de dossier.

**Tarifs :** à partir de 1050 €.

REF : CF/Prog.B

Mise à jour le 19/03/2026.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08

autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade